



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 février 2004

---

## Cinquante-huitième session

Point 96 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/58/486)]

#### **58/219. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* le chapitre 36 d'Action 21 relatif à la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 14 juin 1992<sup>1</sup>,

*Rappelant également* les dispositions pertinentes du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») relatives à l'éducation, notamment l'alinéa *d* du paragraphe 124 concernant la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable<sup>2</sup>,

*Rappelant en outre* sa résolution 57/254 du 20 décembre 2002,

*Réaffirmant* l'objectif de développement convenu au niveau international qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous en donnant, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires,

*Prenant note* du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable,

*Se félicitant* du fait que la Commission du développement durable, à sa onzième session, a fait de l'éducation l'un des thèmes intersectoriels de son programme de travail pluriannuel<sup>3</sup>,

---

<sup>1</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.*

<sup>2</sup> Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 9 (E/2003/29), chap. I, sect. A.*

*Soulignant* que l'éducation est un élément indispensable du développement durable,

1. *Prend note* du cadre pour un projet de plan international de mise en œuvre élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, prie celle-ci, en tant qu'organisme chef de file, de promouvoir la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, en coordination avec les autres organismes et programmes des Nations Unies compétents, et lui demande d'achever la mise au point du plan international de mise en œuvre, en précisant ses liens avec les programmes d'éducation existants, en particulier le Cadre d'action de Dakar adopté au Forum mondial sur l'éducation<sup>4</sup> et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation<sup>5</sup>, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et autres parties prenantes ;

2. *Réaffirme* que l'éducation en vue du développement durable est essentielle pour promouvoir le développement durable et, à cet égard, encourage les gouvernements à envisager d'inclure, d'ici à 2005, dans leurs stratégies et plans d'action respectifs en matière d'éducation et de développement, des mesures permettant de donner effet à la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable ;

3. *Invite* les gouvernements à favoriser la sensibilisation du public et une participation plus large à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, notamment au moyen de la coopération et en faisant appel à la société civile et aux autres parties prenantes intéressées ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », une question subsidiaire intitulée « Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable ».

*78<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 2003*

---

<sup>4</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000*, Paris, 2000.

<sup>5</sup> Voir résolution 56/116.